



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

17 novembre 2017
Original: anglais

20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Projet de décision IG.23/5 : Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

La Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 (SMT, Décision IG.22/1), adoptée à la 19^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 19) (Athènes, du 9 au 12 février 2016), indique que la principale difficulté rencontrée dans ses efforts pour atteindre ses objectifs réside dans la disponibilité des ressources financières, en particulier si l'on tient compte de la situation dans le monde et dans la région. La Décision IG.22/1 a demandé au Secrétariat de préparer aux fins de son adoption à la COP 20 une Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) correspondant à la période considérée de la SMT. La Décision IG.22/20, également adoptée lors de la COP 19, comprend la Prestation indicative clé 1.1.4 : « Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources remise à jour, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources ».

La SMR actualisée vise à garantir la disponibilité des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des activités de programme du PNUE/PAM à court et moyen terme, conformément aux priorités de la SMT. À ces fins, elle vise à créer le cadre stratégique pour répondre au besoin de faire concorder l'ambition et la mobilisation de ressources prévisible et réaliste, en assurant de fait la cohérence, la continuité et l'efficacité du cadre du PAM/Convention de Barcelone.

La préparation du projet de SMR actualisée a inclus plusieurs séries de consultations avec les Parties contractantes, les membres du PCE et le personnel du Secrétariat et des projets. Un questionnaire a également été envoyé aux Points focaux du PAM en avril 2017 pour avoir des contributions écrites afin de s'assurer que les vues et préoccupations des Parties étaient pleinement prises en compte.

La SMR actualisée s'appuie sur la SMR approuvée par la Décision IG.20/13 de la COP 17 (Paris, février 2012). La présentation générale et les profils des différents partenaires donateurs sont plus ou moins restés inchangés par rapport à la version actuelle. La SMR actualisée contient des orientations stratégiques en adéquation avec la SMT et la situation financière plus solide du système PAM, y compris les ressources externes et les recommandations élargies relatives aux sources de financement innovantes.

La réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017) a examiné le projet de décision IG.23/5 relatif à la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, ainsi que le projet de Stratégie en annexe préparé par le Secrétariat (document UNEP(DEPI)/MED WG.443/8), et recommandé que le Secrétariat prépare une nouvelle annexe abrégée au projet de décision en vue de son examen par les Parties contractantes. Les Points focaux du PAM ont noté que « cette annexe pourrait avoir pour ambition de lever plusieurs millions d'euros de ressources volontaires pour chacun des cinq prochains exercices biennaux, jusqu'à la fin de la stratégie à moyen terme ; d'analyser les précédents programmes de travail afin d'identifier les domaines qui ont été confrontés à un manque de ressources et d'en donner les raisons ; d'identifier au sein de la stratégie à moyen terme actuelle les résultats stratégiques les plus tributaires de ressources externes et les niveaux de financement requis, afin de mettre en adéquation les besoins et les donateurs potentiels et de définir les priorités ; d'examiner la possibilité de lever davantage de fonds auprès des Parties contractantes ; d'identifier les outils et les informations requis pour approcher les donateurs, avec l'aide de fiches de projet élaborées conformément au document UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.9 ; de définir le rôle que pourrait jouer le Comité exécutif de coordination dans l'élaboration de propositions synergiques à l'attention des donateurs ; et d'examiner l'intérêt d'organiser des réunions de donateurs potentiels dans le cadre de la préparation des parties du programme de travail qui doivent être financées par le biais de ressources volontaires ». En outre, selon l'un des points focaux, « il conviendrait notamment d'inclure dans le projet d'annexe abrégée l'identification des résultats stratégiques de la stratégie à moyen terme actuelle qui sont le plus susceptibles de bénéficier de ressources externes, compte tenu des priorités régionales et mondiales et des financements. Une telle approche faciliterait l'alignement du financement du Plan d'action pour la Méditerranée sur les priorités mondiales actuelles, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Les Points Focaux du PAM ont également convenu une échéance de quatre semaines avant la vingtième réunion des Parties contractantes pour l'élaboration de l'annexe abrégée. Le document actuel a été préparé suite aux conclusions de la réunion des Points Focaux du PAM qui ont « adopté le projet de décision, tel que modifié oralement, en vue de son examen par les Parties contractantes lors de leur vingtième réunion, en tenant compte du fait que la Stratégie de mobilisation des ressources abrégée annexée à la décision n'a pas encore été élaborée ».

La SMR actualisée, telle que révisée à la suite de la réunion des Points Focaux du PAM, est jointe en Annexe I du présent projet de Décision.

La mise en œuvre de cette Décision est liée à la Prestation indicative clé 1.1.4 du Programme de travail proposé. Elle a une incidence budgétaire sur le FASM et les ressources externes, telle qu'indiquée dans le budget proposé.

Projet de décision IG.23/5

Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles à leur vingtième réunion,

Rappelant la décision IG.20/13, adoptée par les Parties contractantes à leur dix-septième réunion, sur la gouvernance de la Stratégie de mobilisation des ressources pour le Plan d'Action pour la Méditerranée,

Rappelant également la décision IG.22/1, adoptée par les Parties contractantes à leur dix-neuvième réunion, sur la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du Plan d'Action pour la Méditerranée et la Stratégie de mobilisation des ressources,

Soulignant que l'implication et la coordination effectives de tous les acteurs dans la mobilisation des ressources est essentielle à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du Plan d'Action pour la Méditerranée,

Reconnaissant les efforts fructueux du secrétariat pour s'assurer le financement et l'appui nécessaires au bon fonctionnement et à l'accomplissement du mandat du système du Plan d'Action pour la Méditerranée,

Conscientes de la nécessité de mobiliser davantage et de diversifier les sources de financement afin d'assurer une pleine concordance du niveau d'ambition des Parties et des mandats approuvés avec les ressources disponibles,

Reconnaissant que la mise en œuvre efficace et coordonnée de la Stratégie de mobilisation des ressources et la plus grande disponibilité des ressources engendrent de nouvelles demandes pour que le secrétariat et les composantes du Plan d'Action pour la Méditerranée élaborent, délivrent et surveillent un ensemble d'activités élargi,

Conscientes que la mobilisation des ressources exige également un travail continu et bien structuré en matière de communication, afin d'assurer la sensibilisation sur le travail et le rôle du système du PAM et de confectionner des messages sur mesure pour les différentes catégories de donateurs potentiels,

1. *Adoptent* la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, figurant à l'annexe I de la présente décision ;
2. *Exhortent* les Parties contractantes à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, afin d'assurer les ressources financières adéquates pour la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et le programme de travail associé du Plan d'Action pour la Méditerranée ;
3. *Invitent* les organisations donatrices et partenaires à tenir compte, comme il se doit, des priorités définies dans la programmation de la Stratégie à moyen terme et de la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée.

Annexe I
Stratégie de mobilisation des ressources actualisée

Sommaire

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES.....	Error! Bookmark not defined.
1. Introduction	7
2. Objectifs	7
3. Portée.....	8
4. Présentation générale du financement du PNUE/PAM.....	8
a. Contributions des Parties contractantes (ordinaires, volontaires, de pays hôte).....	8
b. Sources de financement supplémentaires.....	8
c. Analyse des déficits de ressources externes.....	9
5. Besoins en ressources externes.....	12
6. Principales actions requises pour garantir une mobilisation efficace des ressources	14
a. Investir davantage dans des activités de diffusion et de communication efficaces	14
b. Œuvrer au rapprochement avec les Parties contractantes.....	14
c. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organismes multilatéraux et les partenaires du PNUE/PAM	14
d. Explorer de nouvelles opportunités de partenariats avec des fondations et le secteur privé.....	15
e. Sources de financement nouvelles et novatrices	16
7. Outils et stratégies de communication pour aborder les donateurs	17
8. La voie à suivre	18
9. Recommandations	18
Annexe I.....	21
Liste indicative des principaux donateurs potentiels pour la mise en œuvre de la SMT du PNUE/PAM	21

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée, de la mer Noire et de la zone atlantique adjacente
AMP	Aire marine protégée
AMP	Aire(s) marine(s) protégée(s)
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
BAD	Banque africaine de développement
BBE	Bon état écologique
BCRS	Système de rapport de la Convention de Barcelone
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
BNB	Budget national de base
CAR	Centre(s) d'activités régionales
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CE	Commission européenne
CEF	Centre européen des fondations
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CPD	Consommation et production durables
DAPD	Division de l'analyse des politiques de développement (ONU)
DESA	Département des affaires économiques et sociales
DG	Direction générale
DG CLIMA	Direction générale pour l'Action pour le climat
DG MARE	Direction générale pour les Affaires maritimes
DG NEAR	Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
DG RTD	Direction générale pour la Recherche et l'innovation
DPSIR	Force motrices, Pression, Etat, Impact, Réponse
EBSA	Aires marines d'importance biologique ou écologique
EcAP	Approche écosystémique
EES	Evaluation environnementale stratégique
EIE	Evaluation de l'impact environnemental
ESI	Évaluation stratégique d'impact
FAO	Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEAMP	Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique
FVC	Fonds vert pour le climat
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières

H2020	Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée et des zones côtières, et critères d'évaluation connexes
IMELS	Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer.
INFO/CAR	Centre d'activité régionale d'information et de communication
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
MED POL	Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée
MedProgramme/FEM	Programme pour la mer Méditerranée du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) (MedProgramme) pour Améliorer la Sécurité Environnementale
MTF	Fonds d'Affectation Spécial pour la Méditerranée
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
OIDD	Organisation internationale du droit du développement
OIG	Organisations intergouvernementales
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	Plans d'action nationaux
PCs	Partie(s) contractante(s)
PdT	Programme de travail
PF	Points focaux du PAM
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PRTR	Registre européen des rejets et des transferts de polluants
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAP BIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne
SAP-MED	Programme d'action stratégique pour lutter contre la pollution due aux activités terrestres
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
SMT	Stratégie à moyen terme 2016-2021 PUNE/PAM
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SST	Sources (de pollution) telluriques
TAIEX	Assistance technique et échange d'informations
TEEB	L'économie des écosystèmes et de la biodiversité
UC	Unité de coordination
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UpM	Union pour la Méditerranée

WWF	Fonds mondial pour la nature
ZHJN	Zones hors juridiction nationale
ZHJN	Zones hors juridiction nationale
ZMPS	Zones maritimes particulièrement sensibles

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES ACTUALISÉE

1. Introduction

1. La 17^{ème} réunion ordinaire des parties contractantes (COP 17 de Paris, 8-10 février 2012), a adopté la Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) du PNUE/PAM, qui est incluse dans l'Annexe III de la Décision IG.20/13.

2. À la COP 19 (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), les Parties contractantes ont adopté deux décisions qui abordaient les questions de mobilisation des ressources du PNUE/PAM. La première décision (IG.22/1), relative à la Stratégie à moyen terme 2016-2021 (SMT), identifiait la disponibilité des ressources financières comme étant la principale difficulté rencontrée par le PAM dans la réalisation de ses objectifs (paragraphe 107). La SMT note que « la SMT et les PdT seront complétés par la Stratégie de mobilisation des ressources globale, actualisée » (paragraphe 108). Les budgets des précédents Programmes de travail impliquaient de lever une grande proportion (jusqu'à 64%) des ressources nécessaires auprès de sources externes ; toutefois, des fonds représentant plus de 30% du Budget total n'ont pas été levés auprès de ces sources, ce qui s'est traduit par des déficits de financement considérables qui ont entravé la mise en œuvre efficace des Programmes de travail.

3. La seconde décision (IG.22/20), relative au Programme de travail et budget 2016-2017 (PdT), appelait le Secrétariat à préparer une Stratégie de mobilisation des ressources actualisée. Plus précisément, la SMT comprend la Prestation indicative clé 1.1.4 : « Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources ». À cet effet, la décision du PdT mentionnait la nécessité de préparer une étude prospective afin de recenser les opportunités de financement pour les priorités régionales et nationales et de mettre à jour la Stratégie de mobilisation des ressources du PAM, y compris le développement d'un mécanisme de communication cohérent pour l'ensemble du PAM et ciblant les donateurs/ les partenaires.

4. Cette SMR actualisée répond à cette demande des Parties contractantes et suit les recommandations formulées par la Réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017) qui ont énoncé des orientations complémentaires eu égard au mandat confié au Secrétariat pour la mise en œuvre des paragraphes 106-108 de la SMT. La décision d'actualiser la SMR vise à renforcer le système PNUE/PAM- Convention de Barcelone, afin de lui permettre de sécuriser les ressources requises pour exécuter ses PdT dans leur intégralité et de garantir que les composantes du PAM peuvent travailler à leur pleine capacité. Les décisions de la COP 19 démontrent l'intention des Parties contractantes de soutenir l'identification et l'élargissement d'opportunités de financement pour le PNUE/PAM, d'assurer des ressources stables, adéquates et prévisibles, et de renforcer les liens entre les activités des PdT et les sources de financement.

2. Objectifs

5. La SMR actualisée vise à garantir la disponibilité des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des activités de programme du PNUE/PAM à court et moyen terme, conformément aux priorités de la SMT. En particulier, la SMR actualisée a les objectifs suivants :

- a. Établir des directives claires pour la mobilisation des ressources, qu'elles proviennent de sources traditionnelles ou non traditionnelles, afin de parvenir à une pleine mise en œuvre des PdT et d'identifier les principales contreparties et les donateurs potentiels ;
- b. Définir les besoins existants et les changements requis pour mobiliser efficacement des ressources, en insistant plus spécifiquement sur les domaines thématiques du mandat du PNUE/PAM qui sont les plus tributaires de financements externes.

3. Portée

6. La SMR actualisée porte sur une période de dix années et a pour objectif de garantir une pleine mise en œuvre de la SMT actuelle (2016-2021) et d'adopter des mesures tournées vers l'avenir en vue de mettre en œuvre le prochain cycle de SMT (2022-2027), en mettant l'accent sur son premier exercice biennal.

4. Présentation générale du financement du PNUE/PAM

7. Le PNUE/PAM est en premier lieu financé par les Parties contractantes, au travers des contributions obligatoires versées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM). Les autres sources de financement incluent les contributions discrétionnaires de l'Union européenne et les contributions volontaires ad hoc des autres Parties contractantes, les contributions de pays hôte, le financement de projet par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Commission européenne, et d'autres donateurs ad hoc. Les contributions obligatoires n'apportent généralement pas les ressources suffisantes pour répondre pleinement aux besoins financiers du PdT biennal. Le financement volontaire et le financement de projet est en général assuré sur une base ad hoc et implique des efforts et un temps considérables de la part de l'Unité de coordination (UC) et des composantes du PAM pour obtenir des résultats concrets.

a. Contributions des Parties contractantes (ordinaires, volontaires, de pays hôte)

8. Les contributions des Parties contractantes, en ce compris les contributions ordinaires obligatoires, les contributions discrétionnaires de l'UE et les contributions de pays hôte pour l'Unité de coordination, sont essentielles pour la mise en œuvre de la SMT et des PdT du PAM. Ces contributions offrent en effet des ressources stables et sécurisées qui garantissent le fonctionnement du système en couvrant les frais administratifs, tout en permettant une planification efficace en soutenant la réalisation de certaines activités majeures. En ce qui concerne les centres d'activité régionaux (CAR), les contributions des pays hôtes, et celle de l'OMI dans le cas du REMPEC, représentent une part notable de leur financement.

9. De 2004 à 2016, les contributions obligatoires totales sont restées inchangées. Les Parties contractantes ont apporté en 2016 une augmentation ponctuelle de 3% à leurs contributions obligatoires afin de participer aux obligations financières liées à l'organisation et à l'accueil des réunions de la COP de sorte que toutes les Parties contractantes puissent accueillir une réunion de la COP. Les contributions des Parties contractantes ne semblent pas avoir suivi l'inflation des coûts et les mandats élargis du PAM. Par conséquent, une éventuelle augmentation régulière des contributions obligatoires au FASM devrait être envisagée, puisque ces contributions apportent la principale garantie de ressources stables et prévisibles et démontrent l'engagement continu des Parties contractantes.

10. Le PAM a bénéficié de contributions volontaires supplémentaires régulières de la part des Parties contractantes pour appuyer la mise en œuvre du PdT. Ces contributions incluent le récent accord de coopération (2016) entre le Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer et le PNUE, qui est une formidable évolution et un bon exemple de financement volontaire aligné sur la SMT, ainsi que la contribution volontaire de la Turquie pour la mise en œuvre de la première édition du Prix d'Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement. Jusqu'à la COP 19, les contributions volontaires incluaient également les frais liés à l'organisation des réunions de la COP, lesquels étaient couverts par le pays hôte concerné.

b. Sources de financement supplémentaires

11. L'Union européenne (UE) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont, et devraient rester, des contributeurs importants à la mise en œuvre de la SMR, de la SMT et des PdT biennaux du PAM.

12. L'UE dispose d'un certain nombre de mécanismes de financement et de flux de ressources. Ces vingt dernières années, le PNUE/PAM a largement utilisé ces mécanismes, y compris le partenariat stratégique avec le PNUE, la participation aux appels d'offres/propositions de projets, et les contrats directs entre le PNUE/PAM et la Commission européenne. Alors que la Direction générale (DG) de l'environnement va rester un partenaire essentiel, la SMT approuvée englobe un certain nombre de questions fondamentales liées au développement pour lesquelles une interaction avec d'autres DG pertinentes (DG DEVCO, DG NEAR, DG Mare, etc.) et un engagement de leur part sont souhaitables pour satisfaire les besoins de financement.

13. La solide collaboration du PNUE/PAM avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) remonte à 1997. Depuis lors, le FEM a appuyé 3 investissements conséquents dans la région, dont les 47 millions USD du « Programme de la mer Méditerranée (MedProgramme) : améliorer la sécurité environnementale », approuvé en octobre 2016, dont le développement par le PNUE/PAM et ses partenaires d'exécution est désormais en cours. Il est important de préserver l'engagement du PAM auprès du FEM et de rechercher d'autres opportunités de financement en insistant plus particulièrement sur des domaines dans lesquels le PAM possède un avantage comparatif ou est en mesure d'établir des partenariats souhaitables, conformément à son mandat et aux principales priorités de la septième reconstitution des ressources du FEM (par exemple, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles au travers de mesures de protection de l'espace, telles que les AMP, les ZPR, etc.).

14. Eu égard aux sources alternatives de financement, des progrès ont récemment été réalisés en termes d'interaction avec d'importantes fondations pour l'environnement, telles que la MAVA, notamment au travers de l'appui à certaines activités spécifiques ; avec le secteur privé, où des efforts ont été mis en œuvre en faveur de l'instauration de partenariats (par exemple avec l'industrie du pétrole et du gaz, par l'intermédiaire du REMPEC), sans que cela n'ait toutefois donné lieu à des contributions financières significatives à ce jour. Dans ce dernier cas, les possibilités de financement nouvelles/novatrices (par exemple les contrats/prêts à impact social et sur le développement, le financement participatif, etc.) ne sont pas explorées à l'heure actuelle.

15. La plupart des projets financés par les principaux sponsors (c'est-à-dire l'UE et le FEM) ont été préparés et leur ont été soumis par le PNUE/PAM, en coordination avec les composantes pertinentes et, dans certains cas, avec d'autres partenaires, tandis que les propositions de projets financés par des fondations (par exemple la MAVA) ont été principalement préparées et soumises par les composantes concernées.

16. Outre les donateurs mentionnés ci-dessus, les rapports et la collaboration du PNUE/PAM avec des organisations internationales majeures, telles que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque islamique de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est pleinement impliquée dans l'initiative Horizon 2020 de l'UE pour une Méditerranée propre et saine d'ici 2020 et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), devraient être approfondis et renforcés, sur la base d'exemples existants en matière de coopération fructueuse.

c. Analyse des déficits de ressources externes

17. La Figure 1 donne un aperçu des ressources externes mobilisées/requises pour chaque thème de la SMT actuelle, pour l'exercice biennal 2016-2017 et (le projet) 2018-2019. Il indique que certains thèmes attirent traditionnellement un volume important de ressources externes par rapport aux contributions ordinaires, notamment les thèmes Interactions et processus terrestres et marins

(ressources externes plus de 11 fois supérieures à celles du FASM), SCP (ressources externes jusqu'à 40 fois supérieures à celles du FASM) et Changement climatique (ressources externes jusqu'à 16 fois supérieures à celles du FASM). En outre, pour certains thèmes, y compris Biodiversité et écosystèmes et Interactions et processus entre terre et mer, le volume des financements externes non sécurisés est très limité, tandis que pour d'autres, notamment l'Adaptation au changement climatique, la majorité des ressources externes n'est pas sécurisée pour les deux exercices biennaux. Cette analyse illustre les domaines qui ont le plus besoin d'un financement externe et ceux pour lesquels il est plus difficile de sécuriser ce financement.

18. Tandis que tous les thèmes ont bénéficié d'un financement externe, l'état du financement externe par rapport aux types d'activités spécifiques varie. En examinant les derniers Programmes de travail, c'est-à-dire ceux des trois derniers exercices biennaux, il apparaît que les activités liées à la gouvernance sont principalement couvertes par le FASM, tandis que d'autres semblent dépendre principalement/sensiblement de sources externes, notamment :

- Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux
- Mise en œuvre des plans d'action à l'échelle nationale
- Activités de sensibilisation et de diffusion
- Surveillance, inventaire et évaluation
- Conception de plateformes/réseautage
- Assistance technique et renforcement des capacités, y compris le soutien à la ratification d'instruments juridiques
- Coopération et partenariats

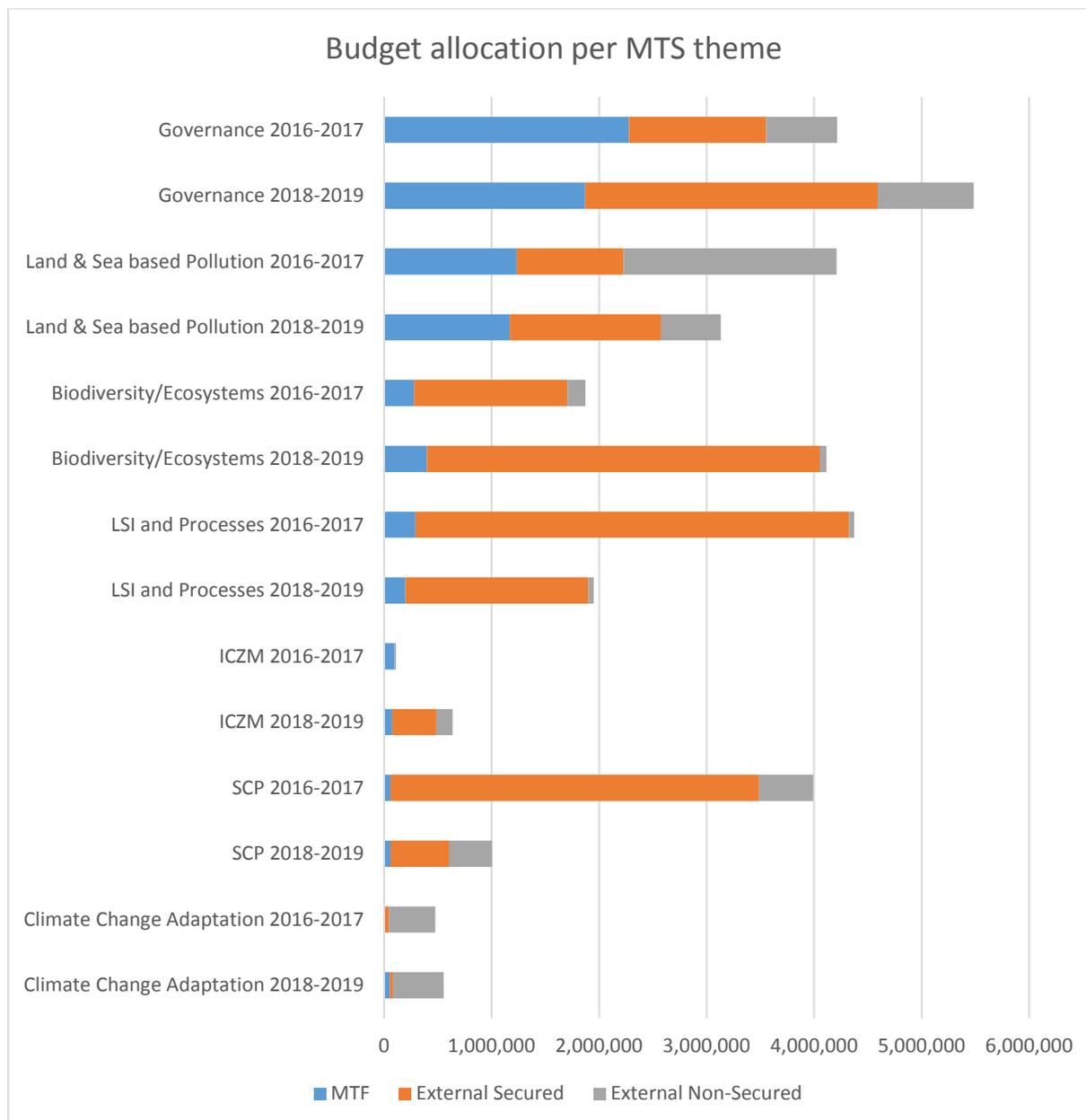


Figure 1. Affectation budgétaire par thème de la SMT (PdT et Budgets 2016/17 et 2018/19)

19. L'adoption d'une SMT structurée et l'élaboration de PdT biennaux sur la base de cette SMT ont été des étapes importantes pour appuyer la préparation et la validation des documents et propositions de projets destinés à la levée de fonds externes. Une Stratégie de mobilisation des ressources concise devrait permettre d'établir une planification claire pour attirer des financements externes afin de mettre en œuvre les PdT et de garantir l'optimisation des fonds externes à l'appui des priorités des programmes du PAM.

20. Afin de permettre la mise en place de nouvelles opportunités et d'améliorer la sensibilisation de nouveaux donateurs et organes, l'approbation des Parties contractantes est essentielle à la diversification des sources de financement. Cette approbation permettra au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone d'élargir ses réseaux et partenariats avec divers organes et sources de financement, de sensibiliser davantage les fondations et le secteur privé, de créer des mécanismes de financement novateurs et d'explorer de nouvelles façons de mobiliser des ressources en mettant sur

piéd, par exemple, des mécanismes de levée de fonds sur un site Web afin de sécuriser des donations et des contributions privées.

5. Besoins en ressources externes

21. Le mandat du PNUE/PAM s'est considérablement élargi au cours du temps pour aborder des questions émergentes prioritaires pour la région. Des instruments juridiques, des stratégies et des plans d'action, actualisés ou nouveaux, ont été adoptés et leur mise œuvre exige de nouveaux financements. Le champ d'intervention élargi du PAM se reflète au travers de la SMT. Elle s'articule autour de sept différents thèmes qui englobent un nombre considérable de résultats stratégiques et de prestations visant à parvenir à un bon état environnemental du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à contribuer au développement durable de la région.

22. Ce mandat élargi ne s'est pas accompagné d'une augmentation proportionnelle des ressources obtenues par le biais des contributions obligatoires des Parties contractantes. Par conséquent, l'affectation actuelle des contributions obligatoires (FASM) n'apporte pas les ressources suffisantes pour répondre pleinement aux besoins financiers des PdT biennaux.

23. Afin de remédier à cette insuffisance de ressources, une approche proactive a été adoptée pour l'élaboration du PdT 2018-2019 et la sécurisation d'une grande partie des financements externes requis. De ce fait, seuls 15% des ressources nécessaires ne sont pas encore disponibles. En outre, en 2016-2017, le Secrétariat est parvenu à donner un élan considérable au financement consacré à la mise en œuvre des activités par le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et par les partenaires méditerranéens en obtenant l'approbation du nouveau MedProgramme du FEM. Une fois le programme entièrement développé, les 47 millions USD qui lui sont alloués par le Conseil du FEM devraient appuyer l'assistance technique et mobiliser des investissements de près de 600 millions USD dans les pays éligibles du FEM. Au cours des trois prochains exercices biennaux et au-delà, cette évolution aura incontestablement un effet transformateur et un impact positif dans la région.

24. Ces prochaines années, les efforts mis en œuvre en matière de mobilisation des ressources seront axés sur les thèmes et les résultats stratégiques de la SMT qui se sont avérés être les plus tributaires de ressources externes, en particulier ceux pour lesquels ces ressources sont difficiles à trouver et à sécuriser. Outre les informations présentées sur la Figure 1 ci-dessus, le Secrétariat a évalué le budget alloué (FASM/ressources externes sécurisées/ressources externes non sécurisées) à chaque catégorie liée à un résultat stratégique pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 (voir Figure 2).

25. Selon cette analyse, les résultats stratégiques nécessitant la plus grande proportion de ressources externes non sécurisées sont les résultats liés à la mise en œuvre et à la conformité au niveau national, à l'élaboration de politiques thématiques et aux activités de renforcement des capacités. Chaque exercice biennal présente certaines spécificités. Par exemple, pour l'exercice biennal 2016-2017, une grande proportion des ressources externes est consacrée aux résultats liés aux partenariats et à la diffusion, ainsi qu'à la surveillance et à l'évaluation, tandis que dans le budget (proposé) de 2018-2019, un financement externe plus important doit être consacré au développement et à la mise en œuvre d'outils techniques. Dès lors, il conviendrait d'accorder une plus grande priorité à ces domaines dans le cadre de la mobilisation des financements. En outre, du fait de l'ampleur limitée du déficit du budget 2018-2019 (proposé) qui doit être comblé par des sources externes non encore sécurisées, le principal défi consiste à planifier efficacement les actions requises pour parvenir à une mobilisation efficace des ressources à moyen terme, pour l'exercice biennal 2020-2021 et au-delà.

26. Par conséquent, la SMR comporte deux objectifs. Elle vise en premier lieu à garantir que le déficit du budget global 2018-2019 est comblé au moyen d'actions de levées de fonds spécifiquement ciblées sur les activités pour lesquelles un financement externe n'est pas encore sécurisé. Ces actions

sont également pertinentes pour le prochain budget biennal de 2020-2021. Le deuxième objectif de la SMR actualisée consiste à identifier des actions susceptibles d'appuyer la mobilisation de financements externes (avec un horizon de 10 ans, d'ici la fin du prochain cycle de SMT, en insistant sur le premier exercice biennal de ce cycle), afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs et des actions du programme du PAM. À cet égard, la SMR vise à permettre au Secrétariat de renforcer son implication auprès des donateurs existants et de nouer des liens avec de nouveaux partenaires et bailleurs de fonds.

27. La SMR actualisée propose une diversification des flux de ressources issus d'une diversité de donateurs. Une telle approche permettrait également au Secrétariat d'élargir la visibilité et la reconnaissance du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et d'améliorer le soutien et la collaboration de nouveaux partenaires et donateurs.

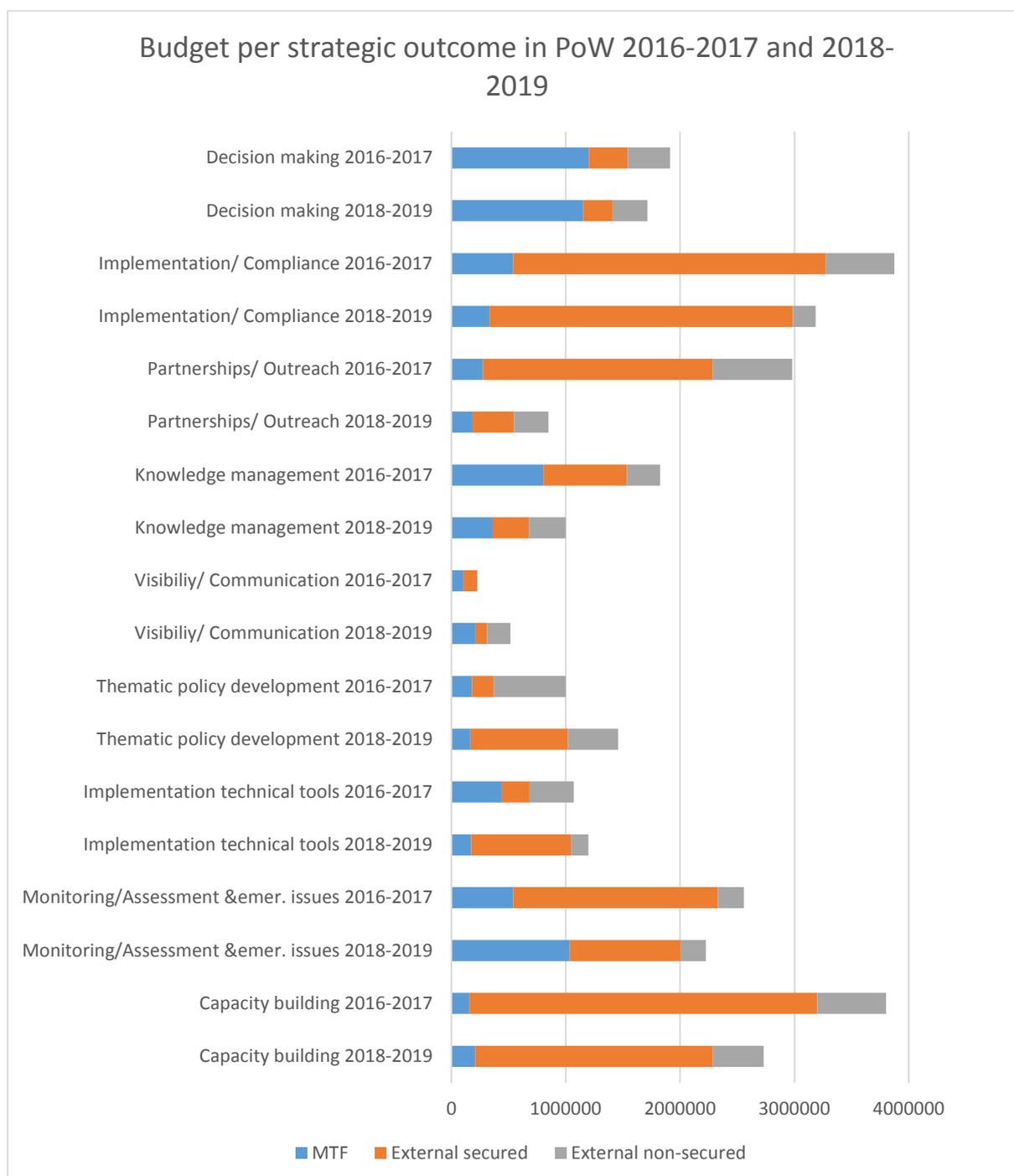


Figure 2. Budget alloué à chaque résultat stratégique des PdT 2016-2017 et 2018-2019

6. Principales actions requises pour garantir une mobilisation efficace des ressources

28. En tenant compte de la situation du financement, des lacunes et des besoins du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, comme indiqué ci-dessus, et afin de garantir la mise en œuvre efficace de ses PdT biennaux et la mise en œuvre globale de la SMT actuelle et des suivantes, la SMR actualisée vise en particulier à : (i) renforcer les contributions des « donateurs traditionnels », y compris les contributions volontaires des Parties contractantes, et celles des organismes multilatéraux et des partenaires du PAM ; et (ii) garantir un financement issu de sources non encore explorées par le PAM, en ce compris les fondations, le secteur privé et des mécanismes novateurs.

a. Investir davantage dans des activités de diffusion et de communication efficaces

29. Afin d'accroître la base des ressources du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, il est essentiel d'investir davantage dans des activités de sensibilisation et de communication auprès des Parties contractantes, des partenaires du PAM, des principaux donateurs et du grand public. Des efforts devraient être mis en œuvre afin de promouvoir les impacts des travaux du PAM et de démontrer les avantages comparatifs du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone pour la protection de l'environnement marin de la région méditerranéenne, notamment en ce qui concerne les instruments juridiques, la prise de décision, la coordination régionale, le renforcement des capacités, l'interface science-politique, la production et la diffusion d'informations relatives à l'environnement, l'intervention d'urgence, la surveillance et l'évaluation, etc.

30. À ces fins, l'Unité de coordination, en collaboration avec les composantes du PAM, pourrait renforcer les activités de diffusion et organiser des réunions annuelles de consultation des donateurs, comme le précise la section 7, sur les outils et les stratégies de communication.

b. Œuvrer au rapprochement avec les Parties contractantes

31. Les fonds provenant des Parties contractantes sont, et devraient rester, les piliers de la base de ressources du PAM, puisqu'ils offrent une source de financement prévisible et sûre pour sa principale mission. Il est dès lors important de promouvoir l'engagement des Parties contractantes à soutenir le PdT du PAM dans le but de :

- Garantir le paiement régulier et ponctuel des contributions ordinaires obligatoires des Parties contractantes ;
- Soutenir un nombre croissant de contributions volontaires de la part des Parties contractantes au travers d'accords au niveau du programme stratégique ;
- Augmenter les contributions ordinaires obligatoires des Parties contractantes conformément à l'expansion du mandat du PAM ;
- Maintenir un ratio acceptable entre les contributions ordinaires obligatoires et les financements externes pour tous les thèmes de la SMT.

c. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organismes multilatéraux et les partenaires du PNUE/PAM

32. Le financement provenant des donateurs « traditionnels » devrait être préservé et, si possible, renforcé. En particulier :

- a. Eu égard aux projets financés par l'UE, les travaux devraient se poursuivre sur la même voie, tandis que des opportunités de financement supplémentaires pourraient également être explorées, y compris les fonds qui ne sont pas purement destinés à la protection de

l'environnement mais sont pertinents dans le cadre du mandat global du PAM, notamment les fonds issus de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche - DG-MARE (EMFF), la Direction générale de l'action pour le climat - DG CLIMA, la Direction générale pour la recherche et l'innovation - DG RTD, la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement - DG NEAR, etc.

- b. La coopération efficace existante avec le FEM doit être poursuivie à l'avenir. Même s'il peut s'avérer complexe d'obtenir des fonds supplémentaires auprès du FEM après l'adoption du programme de grande échelle MedProgramme, les opportunités de financement devraient être explorées, conformément aux nouvelles orientations de programme de la septième reconstitution des fonds du FEM et à l'agenda politique, en s'appuyant sur les partenariats existants avec d'autres acteurs régionaux et mondiaux clés (c'est-à-dire le MdE avec la CGPM pour la pêche durable et les objectifs de conservation de la biodiversité).

33. Selon les résultats de l'analyse des précédents PdT, le thème transversal de la SMT sur l'adaptation au changement climatique figure parmi les thèmes les plus tributaires de fonds externes, puisqu'une grande partie des fonds qui lui sont alloués correspondent à des ressources externes non sécurisées. À cet égard, il conviendrait que le Secrétariat du PAM examine de nouvelles opportunités de financement externe afin de soutenir les activités pertinentes de la SMT actuelle et des suivantes. Les nouveaux fonds de développement établis en réponse au programme sur le changement climatique devraient être étudiés et abordés plus en profondeur par le PNUE/PAM, notamment le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'adaptation, etc. Ces fonds pourraient être suivis au travers d'une programmation commune, en partenariat avec les autres organisations et partenaires internationaux, afin de réduire la charge de travail tout en alliant l'expertise technique des partenaires dans des propositions communes. Une approche similaire devrait être adoptée pour les autres thèmes de la SMT identifiés comme étant les plus tributaires de fonds externes, notamment la consommation et la production durables.

34. En outre, il est important de poursuivre le renforcement de la coordination efficace avec les composantes du PAM afin d'assurer de façon coordonnée la mobilisation des ressources et l'élaboration des propositions de projets. Les propositions synergiques devraient être examinées plus en profondeur, au travers du Comité exécutif de coordination, afin de couvrir une large gamme des priorités du PAM et d'attirer un financement à plus grande échelle. Les pratiques actuelles en matière d'appels à propositions communs et de partage des informations relatives aux projets en cours favoriseront la complémentarité et l'amplification de l'impact obtenu.

d. Explorer de nouvelles opportunités de partenariats avec des fondations et le secteur privé

35. De nombreuses fondations et organes du secteur privé axés et engagés dans des domaines thématiques d'intérêt pourraient être enrôlés pour devenir des partenaires et des supporters de la mise en œuvre de priorités nationales et régionales dans le cadre du mandat du PAM. Il faut pour cela une approche coordonnée et une communication à même d'attirer un panel varié de partenaires comme donateurs. Approfondir les liens et l'engagement avec le secteur privé exigera que les Parties contractantes approuvent une orientation stratégique adaptée au secteur privé, sur la base de celle du PNUE, et conviennent de critères spécifiques et d'une politique en faveur de la mise en place d'un partenariat public-privé. La mise en place d'une politique convenue aidera l'Unité de coordination et les composantes du PAM à établir des liens avec les nouveaux donateurs, en particulier avec les partenaires du secteur privé.

i. Fondations

36. Les thèmes priorisés des fondations pertinentes indiquent que la plupart des financements sont alloués à la nature/biodiversité et moins aux activités « industrielles », comme les transports et les

produits chimiques. Étonnamment, le financement du changement climatique n'est pas la priorité la plus importante. De manière encourageante, les « communautés durables » et « l'économie circulaire » montent dans la liste des priorités. Cela montre que les donateurs en faveur de l'environnement ajustent leurs programmes afin d'assurer une meilleure cohérence avec les priorités politiques et les évolutions générales.

37. Le PAM devrait s'efforcer d'accroître les financements provenant des fondations. À cet effet, il importe à la fois de viser en premier lieu les fondations intéressées par les priorités et les activités du PAM et de nouer des liens, puisque les fondations préfèrent être considérées comme des partenaires, et non comme des donateurs qui reçoivent des propositions de financement. En outre, des mécanismes appropriés devraient être établis afin de rendre les modalités de paiement plus attrayantes pour les fondations. Ces activités pourraient s'aligner sur les actions correspondantes de la SMR globale du PNUE.

ii. Secteur privé

38. Le PNUE/PAM peut assurer ses ressources en s'engageant de diverses façons auprès du secteur privé. Les levées de fonds des entreprises sont une opération plus complexe ; l'engagement auprès du secteur privé devrait se faire sur la base d'un partenariat stratégique sur le long terme qui n'impliquerait pas seulement de l'argent. Le PAM devrait en premier lieu établir et adopter des critères régissant son engagement auprès de ces organes, sur la base de la Politique du PNUE existante et de son expérience de longue date.

39. La liste suivante présente les interactions éventuelles que le PAM pourrait envisager d'établir avec les organes du secteur privé : (a) Dons philanthropiques, (b) Subventions de fondations d'entreprise, (c) Assistance technique ou collaboration sur des activités ou des initiatives spécifiques avec des organes du secteur privé, (d) Parrainage de manifestations, par ex. UN Journée internationale du nettoyage des côtes, Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale des océans, Journée mondiale de la biodiversité, Journée mondiale du littoral méditerranéen, ou d'autres manifestations et publications similaires, (e) Échange ou don de compétences techniques, services, personnel, etc. (par exemple, le Programme alimentaire mondial entretient un lien particulier avec un service de messagerie privé et l'entreprise conseille le Programme alimentaire mondial sur des questions de logistique et d'autres facteurs d'efficacité en termes de livraison).

40. Dans l'objectif d'établir des partenariats avec le secteur privé et de mobiliser des contributions financières et non financières, il importe d'identifier et de cartographier les secteurs prioritaires, les marchés de niche et les industries adéquats pour les activités du PAM et d'évaluer les outils et les mécanismes de financement adaptés aux contributions du secteur privé. Il conviendrait par ailleurs d'explorer des opportunités permettant d'exploiter les Fonds de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

e. Sources de financement nouvelles et novatrices

41. Les possibilités de financement nouvelles et novatrices devraient être étudiées plus en profondeur par le PNUE/PAM. Elles pourraient inclure le financement participatif, les loteries, les redevances environnementales, etc.

42. À ces fins, il conviendrait notamment d'examiner les exemples suivants : l'introduction d'une taxe d'un euro sur le billet des passagers de bateaux de croisière naviguant en Méditerranée, en coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'institution de partenariats avec des chaînes hôtelières régionales et des voyagistes afin de promouvoir et de distribuer à leurs hôtes ou clients un bref document promotionnel relatif au PNUE/PAM, et la création d'une broche ou d'un bracelet portant le logo du PAM qui serait remis en tant que gage d'appréciation aux contributeurs

volontaires, ou employé comme outil supplémentaire visant à promouvoir le PNUE/PAM et à en étendre le rayonnement à un public plus large.

7. Outils et stratégies de communication pour aborder les donateurs

43. Selon les initiatives proposées par la SMR actualisée, il sera également nécessaire que l'Unité de coordination améliore ses fonctions de communication afin de mettre au point de nouvelles manières novatrices de présenter les travaux entrepris dans le cadre du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, en insistant sur les impacts de ces travaux, tout en améliorant la visibilité du PAM et sa reconnaissance publique auprès des partenaires de financement, des nouveaux donateurs potentiels et du grand public.

44. Quelle que soit l'approche adoptée pour mobiliser des ressources pour les périodes de programme à venir, le PNUE/PAM devra lutter avec d'autres institutions et initiatives dans un milieu de plus en plus concurrentiel et exigeant économiquement parlant. Dès lors, il convient de sensibiliser davantage aux avantages comparatifs du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et à son potentiel en matière d'élaboration de politiques, de mise en œuvre, de coordination régionale et de renforcement des capacités.

À cet égard, nouer de nouveaux liens avec ce vaste panel de partenaires exigera un personnel dédié doté des compétences et de l'expérience nécessaires pour interagir avec les partenaires futurs. La promotion des activités de communication au titre de la SMR devrait également être associée à la stratégie de communication.

45. Afin de soutenir les efforts de communication mis en œuvre pour accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources, il est souhaitable que l'Unité de coordination, en collaboration avec les composantes du PAM, organise des réunions annuelles de consultation des donateurs, éventuellement à l'occasion d'événements internationaux majeurs portant sur les océans, par exemple les conférences Our Ocean et les courses au large, et les salons et événements du secteur privé. Des propositions de financement et des notes conceptuelles pourraient être préparées et présentées à la réunion des donateurs et impliquer une mobilisation des ressources pertinentes ou du personnel dédié à la communication, avec une promotion assurée par les Parties contractantes volontaires. Cela pourrait permettre d'améliorer la coordination entre l'Unité de Coordination et les composantes du PAM, d'élaborer une approche commune vis-à-vis des donateurs et de contribuer à réduire les frais de déplacement du personnel pour présenter des propositions individuelles aux donateurs.

46. Des réunions bilatérales avec les donateurs intéressés pourraient également être envisagées au cours de la phase de préparation des PdT, en insistant sur les parties/résultats relatifs du PdT qui requièrent un financement externe et en tenant compte des priorités spécifiques des donateurs, tout en s'appuyant sur les expériences passées.

47. En outre, afin d'approcher les donateurs, il serait très utile d'élaborer des fiches d'informations relatives aux projets en cours, en incluant également les projets développés qui ne sont pas encore financés.

48. Le Secrétariat devrait renforcer sa participation aux réunions et conférences mondiales, régionales et nationales pertinentes, tout en participant aux manifestations organisées par les fondations afin de nouer des contacts avec des bailleurs de fonds et d'explorer des opportunités pour le financement d'activités spécifiques. Ces efforts pourraient être mis en œuvre en collaboration avec d'autres organisations régionales telles que la CGPM, l'UPM etc. Le PNUE/PAM pourrait également mettre en place une exposition modulable et mobile afin de présenter lors de divers événements et rassemblements les matériels et la documentation qu'il publie au sujet de ses objectifs thématiques et stratégiques.

8. La voie à suivre

49. Le Secrétariat préparera des échéanciers pour les différents produits livrables et initiatives proposés ici, accompagnés des exigences budgétaires pertinentes. Le PNUE/PAM aura ainsi la possibilité d'évaluer les étapes et mesures adoptées pour veiller à ce qu'elles soient en bonne voie avec les produits livrables et démontrent efficacement les progrès réalisés, tout en informant également les Parties contractantes des difficultés rencontrées.

50. Le support des Parties contractantes est essentiel pour garantir l'efficacité de la SMR et limiter les circonstances imprévues susceptibles d'en retarder la mise en œuvre ou de l'entraver.

51. Le rôle du Comité exécutif de coordination devrait être renforcé en ce qui a trait à l'identification des ressources externes et la préparation des propositions de projets. L'accent peut être mis sur l'élaboration de propositions synergiques pour les donateurs potentiels, en soulignant les opportunités qu'offre une pleine utilisation efficace et intégrée du système du PAM en termes d'obtention des résultats stratégiques, tout en favorisant le développement de fonds multi-donateurs.

52. Les tableaux figurant dans l'Annexe dressent la liste des résultats stratégiques et des principaux extraits de la SMT et indiquent les donateurs éventuels à approcher en vue d'obtenir leur financement. Ces tableaux ne sont pas censés dresser une liste exhaustive des sources de financement à approcher, mais plutôt une liste indicative ; ils représentent une analyse des instruments et agences de financement existants (à l'échelle mondiale, régionale et nationale/bilatérale), en tenant compte de leurs priorités et mandats relativement à l'environnement marin et côtier, et leur correspondance avec des résultats stratégiques et principaux extraits de la SMT, sur un plan général.

9. Recommandations

53. Les recommandations suivantes sont adressées au Secrétariat et aux parties contractantes. Elles s'appuient sur les recommandations existantes de la SMR et introduisent de nouveaux éléments et propositions visant à accroître le potentiel du PNUE/PAM pour ce qui est d'assurer de nouvelles ressources. Certaines recommandations peuvent être mises en œuvre sans que des ressources nouvelles ou supplémentaires ne soient nécessaires, tandis que d'autres exigeront l'affectation d'autres fonds avant de pouvoir être concrétisées.

- Envisager une éventuelle augmentation régulière des contributions obligatoires au FASM, puisqu'elles apportent la principale garantie de ressources stables et prévisibles et démontrent l'engagement continu des parties contractantes ;
- Assurer un financement adéquat pour combler les lacunes en matière de ressources non sécurisées pour les activités du PdT 2018-2019, en se concentrant sur les résultats stratégiques de la SMT qui semblent les plus tributaires de financements externes, notamment ceux liés à la mise en œuvre et à la conformité, à l'élaboration de politiques thématiques et au renforcement des capacités ;
- Poursuivre une coordination efficace entre l'Unité de coordination et les composantes du PAM pour la mobilisation des ressources et l'élaboration des propositions de projets. À ces fins, élaborer, au travers du Comité exécutif de coordination, des propositions synergiques couvrant un vaste éventail des priorités du PAM afin d'attirer des financements à plus grande échelle, en tenant compte des thèmes de la SMT pour lesquels il s'est avéré complexe de sécuriser les ressources externes nécessaires ;
- Continuer de donner une haute priorité à la mise en œuvre et aux recommandations afin d'améliorer la cohérence, la coordination et la gestion du programme ainsi que le met en avant le document sur la gouvernance ;

- Faire en sorte que la gestion des fonds et les approches des donateurs fassent partie intégrante du cycle d'administration du programme, en veillant à ce que toutes les approches réalisées en vue d'un financement soient guidées par la SMT et les Programmes de travail biennaux ;
- Élaborer un système pour une coordination étroite au niveau national entre les points focaux du PNUE/PAM, MED POL, les CAR, les points focaux du FEM, les points focaux et/ou délégations de l'UE, les offices nationaux de l'ONU, afin d'aider les parties contractantes à se coordonner en interne et à exploiter les opportunités de financement ;
- Encourager les Parties contractantes à maintenir et à accroître leurs contributions volontaires pour la mise en œuvre de la SMT et des PdT biennaux ;
- Préserver la coopération avec l'UE et identifier des opportunités d'obtenir des fonds auprès de la DG Environnement, ainsi que d'autres DG (DG Mare, DG Clima, DG RTD, DG NEAR, etc.);
- Améliorer la participation aux projets financés par l'UE, en analysant les opportunités de financement potentiel auprès diverses sources de financement peu accessibles et pertinentes pour la mise en œuvre du PdT, c'est-à-dire en complément de la Politique de voisinage de l'UE et du GPCG, en incluant les opportunités Horizon 2020 et Assistance technique et échange d'informations (TAIEX) ;
- Identifier des opportunités de financement supplémentaire auprès du FEM, conformément aux orientations de programme de la septième reconstitution des ressources du fonds et l'agenda politique, en considérant la possibilité d'élaborer des propositions communes sur la base des partenariats existants avec des acteurs régionaux et mondiaux clés. Explorer les opportunités offertes par la priorité accrue que doit accorder la septième reconstitution des ressources du FEM à la protection de la biodiversité au niveau régional, ainsi que de nouveaux domaines de soutien potentiel tels que les déchets marins et la pêche durable (par exemple, proposition commune avec la CGPM sur des questions de pêche durable et de conservation de la biodiversité au travers de mesures de protection de l'espace, etc.) ;
- Explorer des opportunités de financement supplémentaire liées au thème transversal de la SMT sur l'adaptation au changement climatique, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, etc. ;
- Établir ou renforcer la relation avec des institutions financières internationales majeures, telles que la BERD, la BEI, la Banque mondiale, la BID ;
- Établir des relations avec des fondations majeures, telles que le Centre européen des fondations (CEF), et évaluer des moyens permettant d'améliorer les mécanismes existants pour la réception des fonds afin de les rendre plus attrayants pour les donateurs potentiels ;
- Identifier des domaines de collaboration avec le secteur privé, y compris en cartographiant les secteurs et les thèmes pertinents, en identifiant les donateurs dont les priorités de financement correspondent aux thèmes de la SMT qui sont les plus tributaires des financements externes, et en évaluant les outils et les mécanismes de financement permettant de recevoir les contributions du secteur privé, ainsi que les opportunités d'exploiter les fonds de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et les partenariats techniques spécifiques (par exemple, les activités de surveillance opportunistes) ;
- À ces fins, préparer des directives pour le secteur privé propres au PNUE/PAM, en adéquation avec les directives pertinentes du PNUE, afin de s'engager et d'établir une collaboration à long terme avec les partenaires du secteur privé. Veiller à ce que les directives élaborées protègent l'organisation contre tout risque de réputation et en garantissent la crédibilité, tout en promouvant la protection de l'environnement et le développement durable ;
- Identifier et analyser des opportunités de financement nouvelles/novatrices, y compris, le cas échéant, les produits financiers verts, les mécanismes d'investissement verts, le financement participatif, les loteries, les redevances environnementales, etc. et exploiter au mieux les nouveaux outils de communication, tels que les médias sociaux ;

- Renforcer et rendre opérationnels les partenariats avec d'autres acteurs régionaux en approchant d'éventuels donateurs, en mettant sur la table un plan d'activités intégré ;
- Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès réalisés sur la SMR actualisée et préparer des calendriers pour les produits livrables et rendre compte des résultats aux parties contractantes ;
- Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux outils et stratégies de communication pour aborder les donateurs, en insistant sur les avantages comparatifs du système PNUE/PAM-Communication et sur les impacts positifs de l'action du PAM ;
- Organiser des réunions annuelles de consultation des donateurs ainsi que des réunions bilatérales ciblées avec les donateurs, notamment au cours de la phase d'élaboration des PdT ;
- Sensibiliser davantage les Parties contractantes aux opportunités de financement et aux meilleures pratiques pertinentes eu égard à leurs obligations au titre de la Convention de Barcelone et de la mise en œuvre de la SMT ;
- Renforcer la représentation du PAM aux réunions et événements pertinents et accroître sa visibilité auprès des donateurs, des fondations, du secteur privé et du grand public ;
- Actualiser régulièrement la compilation des fiches de projet, y compris pour les projets qui n'ont pas encore été financés, en tant qu'outil destiné aux activités de communication et de mobilisation des ressources ;
- Accroître les capacités en matière de ressources humaines dédiées à la mobilisation des ressources et aux activités de communication pertinentes au sein de l'Unité de coordination ; établir un mécanisme permettant de gérer constamment la réserve de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour soutenir de façon cohérente et efficace la gestion des ressources externes et la mise en œuvre des activités qu'elles servent à financer.

Annexe I

**Liste indicative des principaux donateurs potentiels pour la mise en œuvre de la SMT du
PNUE/PAM**

TABLERAU 1. Résultats stratégiques et prestations indicatives clés pour la Gouvernance

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
1.1. Parties contractantes soutenues dans l'application et le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les stratégies et plans d'action régionaux.	1.1.1. La ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes est soutenue.	Donateurs bilatéraux ¹
	1.1.2. Un soutien juridique, politique et logistique efficace est apporté au processus de prise de décision du PAM, notamment dans les réunions des organes consultatifs.	Donateurs bilatéraux, UE
	1.1.3. Renforcement des liens entre les thèmes généraux et transversaux et facilitation de la coordination au niveau national dans l'ensemble des secteurs. Dans ce contexte, examiner les incidences d'une transition vers les Points focaux thématiques au sein du système PNUE/PAM aux fins de leur prise en considération par la COP 20.	Donateurs bilatéraux, Gouvernements nationaux, Institutions de développement régional
	1.1.4. Des possibilités de financement des priorités nationales et régionales sont identifiées, les donateurs/partenaires sont informés et engagés, par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources remise à jour, et les Parties contractantes sont aidées dans la mobilisation des ressources.	
1.2. Parties contractantes soutenues conformément à la Convention de Barcelone, ses Protocoles, stratégies et plans d'action régionaux.	1.2.1. Les mécanismes de respect des obligations fonctionnent efficacement et des avis techniques et juridiques sont fournis aux Parties contractantes, ainsi qu'une assistance technique afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention et ses Protocoles, y compris le système des rapports.	L'Organisation internationale du droit du développement (OIDD) pourrait être un partenaire potentiel pour l'assistance technique/juridique aux pays. Des fondations mondiales pourraient fournir des financements

¹ Les donateurs bilatéraux incluent également les contributions volontaires ad hoc des Parties contractantes

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
1.3. Participation, engagement, synergies et complémentarités renforcés parmi les institutions mondiales et régionales.	1.3.1. Des activités de coopération régionale promouvant le dialogue et un engagement actif des organisations et partenaires régionaux et mondiaux, y compris sur le PAS BIO, les déchets marins, la CPD, la GIZC et la PSM (par ex. conférence régionale, réunions des donateurs).	Donateurs bilatéraux, UE, UpM Banques régionales de développement PNUD, CCNUCC, OIGs
	1.3.2. Participation aux initiatives et dialogues internationaux nouveaux ou existants pertinents (par exemple ZHJN, AMP, Offshore, développement durable) pour mettre en relief les particularités régionales méditerranéennes et développer les synergies.	Donateurs bilatéraux, OIG Fondations du secteur privé
	1.3.3. La mise en œuvre de la SMDD est mise en place par le biais d'actions sur la visibilité et le renforcement des capacités et la préparation de lignes directrices pour aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux.	ONU Fonds de développement durable, Fonds d'adaptation, autres Fonds similaires
1.4. Meilleure connaissance et compréhension de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral par des évaluations prescrites aux fins de décisions informées.	1.4.1. Des évaluations périodiques basées sur l'approche DPSIR et publiées, abordant entre autres le statut de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement ainsi que des scénarios et une analyse prospective du développement sur le long terme. Ces évaluations s'intéressent aussi dans leurs analyses aux changements climatiques — et aux vulnérabilités et risques associés sur les zones marines et côtières, ainsi qu'aux lacunes de connaissances sur la pollution marine, les services des écosystèmes, la dégradation du littoral, les impacts cumulatifs et les impacts de la consommation et de la production.	Donateurs bilatéraux, Entités et fondations du secteur privé, Banque Européenne d'investissement, Banque Européenne pour la reconstruction et développement, UE

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
	1.4.2. L'application de la SMDD est surveillée et évaluée périodiquement selon les besoins par le biais d'un ensemble d'indicateurs convenu, conformément aux ODD et au tableau de bord de la durabilité.	FEM Fondations du secteur privé OIGs
	1.4.3. L'application du PISE (Programme intégré de surveillance et d'évaluation basé sur l'EcAp) est coordonnée, y compris les fiches d'information des indicateurs communs de BEE, est soutenue par un Centre de données à intégrer à la plateforme Info/PAM.	UE (Directions de l'Union européenne pertinentes), FEM
	1.4.4. L'interface entre science et prise de décision est renforcée par une meilleure coopération avec les institutions scientifiques régionales et mondiales, des plateformes de partage des connaissances, des dialogues, des échanges des bonnes pratiques et des publications.	UE Fondations, donateurs bilatéraux, Institutions scientifiques
	1.4.5. Des programmes éducatifs, notamment des plateformes d'apprentissage en ligne et des diplômes de niveau universitaire sur la gouvernance et les sujets thématiques en rapport avec le PAM sont organisés en coopération avec les institutions compétentes.	Fondations, Universités et établissements d'enseignement
1.5. Connaissance du PAM et informations sur le système du PAM améliorées et accessibles pour la prise de décision, meilleure sensibilité et une meilleure compréhension	1.5.1. Des plateformes pleinement opérationnelles et plus développées (à savoir la plateforme Info/PAM pour la mise en œuvre du PISE), connectées aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances pertinentes, pour faciliter l'accès à la connaissance des gestionnaires et des décideurs, ainsi que des parties prenantes et du grand public.	UE, donateurs bilatéraux, Entités du secteur privé engagées dans l'informatique (potentiellement)

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
	1.5.2. Le système de rapport en ligne de la Convention de Barcelone (SRCB) est à jour, opérationnel, amélioré, entretenu, complété et intégré à d'autres exigences relatives aux rapports.	Donateurs bilatéraux, UE
1.6. Meilleure sensibilisation et vulgarisation.	1.6.1. La stratégie de communication du PAM/PNUE a été actualisée et mise en œuvre.	Fondations, réseaux de communication et de relations publiques (services pro-bono)

TABEAU 2. Résultats stratégiques, Produits clefs, pour la pollution provenant de sources situées à terre et en mer

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Principaux donateurs et partenaires éventuels
2.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des 4 Protocoles portant sur la pollution, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants pertinents.	2.1.1. Les mesures ciblées des stratégies/ plans régionaux sont facilitées et appliquées	Donateurs bilatéraux, UE, OIGs, Organisations régionales, FEM
2.2. Élaboration ou remise à jour de plans d'action nouveaux/existants, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.	2.2.1. Les lignes directrices, les outils d'aide à la prise de décision, les normes et critères communs prévus dans les Protocoles et les Plans régionaux sont élaborés ou actualisés pour les substances ou secteurs prioritaires essentiels.	Fondations du secteur privé Organisations régionales FEM
	2.2.2. Les programmes régionaux de mesures sont identifiés et négociés pour les polluants/ catégories (secteurs) montrant des tendances croissantes, notamment la révision des plans régionaux existants et des zones de consommation et de production.	Fonds vert pour le climat (FVC), FEM, UE, Organisations régionales, Donateurs bilatéraux, Partenaires du secteur privé
2.3. Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution et leur intégration dans les processus sectoriels.	2.3.1. Les PAN adoptés (art. 15, Protocole "tellurique") sont mis en œuvre et les principaux produits prévus sont livrés en temps voulu.	Entités nationales, donateurs bilatéraux, UE, IFA, Banque Européenne d'investissement, Banque Européenne pour la reconstruction et le développement, Banque Mondiale, Agences Financières Internationales, FEM
	2.3.2. Les PAN sont élaborés pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires.	Entités nationales, OIGs, UE, OMI

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Principaux donateurs et partenaires éventuels
	2.3.3 Plan d'action régional CPD (activités liées à la pollution) intégré dans et mis en œuvre par le biais des PAN et des processus nationaux, tels que les plans d'action nationaux SCP et SNDD.	Fondations du secteur privé, donateurs bilatéraux, OIGs, UE, FEM
2.4. Surveillance et évaluation de la pollution marine	2.4.1. Les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets sont actualisés pour y inclure les indicateurs PISE de pollution et de déchets, appliqués et soutenus par l'assurance et le contrôle de la qualité des données.	Donateurs bilatéraux, UE, GPA-PNUE
	2.4.2. Les inventaires des charges polluantes (BBN, inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes provenant de sources situées à terre et des bases offshore et des navires) sont régulièrement mis à jour, transmis et évalués.	UE, Banque européenne d'investissement (BEI) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Coopération technique avec les entreprises, GPA-PNUE
	2.4.3. Des outils d'évaluation de la pollution marine (évaluations thématiques approfondies, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour les polluants et secteurs clés dans le cadre de l'EcAp.	Donateurs bilatéraux, UE, GEF
2.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	2.5.1. Des programmes et ateliers de formation se déroulent aux niveaux sous-régional et régional dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, l'application des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection, le respect des législations nationales.	Entités nationales, OIGs pertinentes
	2.5.2. Des projets pilotes sont mis en œuvre sur les déchets marins, les POP, le mercure et les rejets illicites réduits, y compris moyennant des solutions CPD pour des alternatives aux POP et produits chimiques et la réduction des sources en amont de déchets marins pour les entreprises, les entrepreneurs, les	BM, PNUD, FEM, UE, entités du secteur privé

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clefs	Principaux donateurs et partenaires éventuels
	institutions financières et la société civile.	
	2.5.3. Des mesures de prévention et de lutte contre la pollution marine et des évaluations sont intégrées aux projets d'application du protocole GIZC, aux Programmes d'aménagement côtier (PAC) et aux Évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.	Donateurs bilatéraux, FEM
2.6. Coopération renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional pour lutter contre la pollution marine et la prévenir.	2.6.1. Des accords, synergies et échanges de meilleures pratiques avec des partenaires et parties prenantes clefs de niveau régional et mondial mettent un accent particulier sur les déchets marins.	Organisations régionales UpM Organisations environnementales internationales, UE
	2.6.2. Les réseaux et initiatives entrepreneuriales, les entrepreneurs et la société civile proposant des solutions de CPD contribuant à des alternatives aux POP et aux produits chimiques toxiques et visant à réduire les sources en amont de déchets marins sont soutenus et coordonnés.	UE Organisations environnementales, FEM Partenaires du secteur privé
2.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités.	2.7.1. Documents d'examen/ d'orientation élaborés et soumis aux Parties contractantes sur les polluants émergents, l'acidification des océans, le changement climatique et les liens avec les processus mondiaux pertinents ainsi que les changements climatiques.	Fondations, CCNUCC, ONU/DESA, UE, Donateurs bilatéraux

TABEAU 3. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la biodiversité et les écosystèmes

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
3.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, et ses Protocoles pertinents et autres instruments.	3.1.1. Feuille de route pour un réseau global et cohérent d'AMP bien gérées, y compris ASPIM, pour réaliser les 11 objectifs d'Aichi en Méditerranée.	Donateur bilatéraux, UE, FEM, FAO
	3.1.2. La plupart des mesures de gestion basées sur les aires sont identifiées et mises en œuvre en coopération avec les organisations mondiales et régionales pertinentes, grâce à des outils régionaux et mondiaux (ASPIM, ZPL, zones maritimes particulièrement sensibles – ZMPS, etc.), y compris pour la conservation des ZHJN, en prenant en considération les informations sur les EBSA méditerranéennes.	BM, FEM, PNUD, autres OIGs pertinentes
3.2. Élaborer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices pour la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes marins et côtiers.	3.2.1. Les Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en voie de disparition et habitats clés méditerranéens, sur les introductions d'espèces ainsi que la Stratégie méditerranéenne et le Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast sont mis à jour afin de parvenir au BEE.	CDB, FAO, CMS, CITES
	3.2.2. Des lignes directrices et autres outils pour la conservation des espèces marines et côtières méditerranéennes menacées ou en voie de disparition, des habitats clés, pour le contrôle et la prévention des espèces non-indigènes ainsi que la gestion des aires marines sont développées/mises à jour et diffusées.	CGPM, UE, FEM
	3.2.3. La Planification de l'espace maritime (PEM) et la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est appliquée dans des zones sélectionnées à un niveau pilote liant les zones côtières et de haute mer soumises à des pressions majeures. Les informations sur les EBSA pourraient être utilisées à cette fin.	BERD, BM, FEM, UE, donateurs bilatéraux.
3.3. Renforcer l'application au niveau national des politiques de conservation de la diversité	3.3.1. Les PAN pour la conservation des espèces et principaux habitats en danger ou menacés en Méditerranée et sur les introductions d'espèces et les espèces envahissantes est élaboré/ actualisé.	IPBES, TEEB, Fondations, OIGs, CDB, FEM

biologique, et des mesures stratégiques et législatives.		
	3.3.2. Des mesures nationales sont élaborées et appliquées pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers pertinents, en particulier ceux contenant des habitats et espèces sous-représentés (y compris habitats en eaux profondes).	UE, Entités nationales, UNESCO, CGPM
	3.3.3. Les actions de protection de la diversité biologique en Méditerranée sont intégrées dans les PAC et autres projets d'application du Protocole GIZC et des évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.	Partenariat avec les organisations environnementales/OIGs, UICN, WWF
3.4. Surveillance, inventaire et évaluation de la diversité biologique en mettant l'accent sur les espèces menacées ou en danger, les espèces non indigènes et les habitats clefs.	3.4.1. Des programmes de surveillance des espèces et habitats principaux ainsi que des espèces envahissantes, conformément au PISE sont élaborés et appliqués, y compris sur l'efficacité des zones marines et côtières protégées et sur les impacts du changement climatique.	UE, FEM, Fondations, Instituts de recherche
	3.4.2. Des outils d'évaluation de la conservation de la diversité biologique (évaluation thématique approfondie, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour montrer les tendances aux niveaux national, sous-régional et régional, et mesurer l'efficacité des PAN de PAS BIO et de l'application des Plans d'action régionaux.	CDB, FEM, PNUD, UE, entités nationales
	3.4.3. Des indicateurs communs EcAp sur la biodiversité et les espèces non-indigènes sont surveillés au moyen du PISE dans les AMP et ASPIM et les séries de données pertinentes sont établies.	CDB, UE, Fondations
	3.4.4. Un inventaire des écosystèmes marins et côtiers fragiles et vulnérables et une évaluation de la sensibilité et des capacités d'adaptation des écosystèmes marins et côtiers aux changements d'état du milieu marin ainsi que le rôle des services qu'ils apportent à la capacité d'adaptation au changement climatique ont été élaborés.	OMI, UNESCO, UE
3.5. Assistance technique et renforcement des capacités aux	3.5.1. Des programmes de renforcement des capacités en matière de développement et de gestion des zones marines et côtières protégées, de conservation et de	Fondations, secteur privé,

niveaux régional, sub-régional et national pour renforcer l'application des politiques et le respect des législations nationales relatives à la diversité biologique.	surveillance des espèces côtières et marines et d'habitats clefs menacés ou en danger en Méditerranée, et le suivi des questions de surveillance portant sur le changement climatique et la diversité biologique sont élaborés et mis en œuvre.	UE, donateurs bilatéraux
	3.5.2. Des programmes de formation et de sensibilisation aux solutions de CPD contribuant à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité sont dispensés aux entreprises, institutions financières ainsi qu'à la société civile.	ACCOBAMS, Fondations privées, entreprises, UE
3.6. Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour protéger et conserver la diversité biologique et les écosystèmes.	3.6.1. Des programmes et stratégies conjointes sur la diversité biologique et la conservation des écosystèmes sont élaborées en prenant compte des PAN en coopération avec les organisations partenaires pertinentes, aux niveaux régional et mondial.	Donateurs bilatéraux, FEM, UE
	3.6.2. Des entreprises, des entrepreneurs et la société civile, encouragés à diffuser des solutions de CPD contribuant à la biodiversité et à la conservation des écosystèmes, sont coordonnés par des mécanismes adéquats.	Partenariats public-privé et fondations, « World Business Development Council »
3.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités	3.7.1. Coordination avec l'actuel processus d'adoption d'un accord de mise en œuvre sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BAJN) (à savoir concernant les ressources marines génétiques, les zones marines protégées BNJ, et SIA).	UE, donateurs bilatéraux, FEM

TABLEAU 4. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour les interactions et processus terrestres et marins

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
4.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants	4.1.1. Les Parties contractantes sont aidées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures et outils spécifiques visant à réduire les pressions sur les zones marines et côtières (par ex. zones non constructibles, mesures de politiques foncières, zonage, etc.).	Donateurs bilatéraux, UE, FEM, UNESCO
4.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.	4.2.1. Les outils et lignes directrices pour les évaluations environnementales sont développés et appliqués (par ex. EIE, évaluations cumulatives, EES).	Donateurs bilatéraux, UICN, PNUE/FEM, BERD
	4.2.2. La Planification de l'espace maritime est définie et appliquée à tous les Plans d'action et Programmes de mesures pertinents, le cas échéant.	Autorités et institutions nationales, FEM, UE
4.3. Renforcement de l'application au niveau national.	4.3.1. Une nouvelle génération de PAC est préparée pour promouvoir l'interaction terre-mer, en s'intéressant aussi aux aspects transfrontaliers, selon les nécessités.	Institutions nationales, UE, BERD
4.4. Surveillance et évaluation.	4.4.1. La cartographie des mécanismes d'interactions sur le milieu marin et côtier aux niveaux régional et local est élaborée, y compris l'évaluation des risques de hausse du niveau de la mer et d'érosion côtière et leurs impacts sur l'environnement côtiers et les communautés.	CCNUCC, FAO, UNESCO, PNUE, FEM
	4.4.2. Des Programmes nationaux de surveillance des côtes et de l'hydrographie sont élaborés et actualisés pour inclure les indicateurs communs PISE, les interactions et les processus pertinents.	Entités nationales, UE, FEM

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
4.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités	4.5.1. Le renforcement des capacités pour l'application d'outils d'évaluation des interactions et leur intégration dans la planification/gestion du milieu marin et côtier est mis en œuvre.	FAO, UNESCO, BERD, BAD
4.6. Meilleure coopération aux niveaux régional, sous-régional et national	4.6.1. Les réseaux des PAC et autres activités d'application et de coopération du Protocole GIZC entrepris avec d'autres partenaires et visant à promouvoir les échanges de données, expériences et bonnes pratiques sont mis en place.	Donateurs Bilatéraux
4.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités	4.7.1. Les stress supplémentaires pertinents à la Convention imposés aux ressources en eau par les changements climatiques sont évalués en coopération avec d'autres acteurs régionaux.	CCNUCC, Conseil mondial de l'eau, UNESCO, FAO, BERD, PNUD
	4.7.2. Les documents d'examen/d'orientation élaborés et soumis aux Parties contractantes, entre autres les impacts d'éventuels tsunamis, sont explorés.	

TABLEAU 5. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la Gestion intégrée des zones côtières

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
5.1. Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures des stratégies et plans d'action régionaux existants	5.1.1. Le Cadre régional pour la Méditerranée pour la Gestion intégrée de la zone côtière est défini et appliqué.	Donateurs bilatéraux
	5.1.2. Le PAS BIO, le PAS MED, le Plan d'action Offshore et la Stratégie de lutte contre la pollution provenant des navires, sont mis en œuvre de manière intégrée, y compris moyennant le Cadre régional pour la Méditerranée, conformément au Protocole GIZC, pour améliorer l'utilisation durable des ressources marines et côtières.	Mécanisme de financement innovant, partenaires du secteur privé, UE
	5.1.3 Le Plan d'action pour l'application du Protocole GIZC est mis en œuvre ; l'état d'avancement de la mise en œuvre fait l'objet d'un rapport.	Partenaires du secteur privé, Autorités nationales
5.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices	5.2.1. Le Plan d'action pour l'application du Protocole GIZC est mis à jour.	Autorités nationales
	5.2.2. Un cadre méthodologique pour les interactions terre-mer, prenant en compte notamment la PEM et la GIZC, est élaboré et appliqué.	Entités nationales, UE, Donateurs bilatéraux
5.3. Renforcement de l'application au niveau national	5.3.1. Des stratégies nationales de GIZC prenant en compte l'intégration de la pollution, de la diversité biologique, de l'adaptation aux changements climatiques et la CPD, l'interaction terre-mer ainsi que les villes durables, sont préparées et appliquées.	BERD, CCNUCC, CDB, PNUD
	5.3.2. Les pays sont aidés pour réaliser des analyses des lacunes sur des cadres juridiques ou institutionnels nationaux pour la GIZC afin d'intégrer le cas échéant les dispositions du Protocole GIZC dans les législations nationales.	Autorités nationales, UE

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
	5.3.3. Les activités des Plans d'action régionaux pour la CPD et les questions d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les stratégies nationales GIZC, et appliquées dans ce cadre, ainsi que les PAC et autres projets d'application du Protocole GIZC.	UE CCNUCC Donateurs bilatéraux
5.4. Surveillance et évaluation	5.4.1. Des fiches d'information pour les indicateurs GIZC ont été élaborées pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion des ressources côtières et marines.	Donateurs bilatéraux, UICN
5.5. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	5.5.1. Le Programme de formation MedOpen sur la GIZC est régulièrement actualisé et mis en œuvre, en coordination avec les PFN concernés.	UE, BERD, UNESCO, PNUD
5.6. Meilleure coopération aux niveaux nationaux sous régional et régional	5.6.1. La coordination de la GIZC est améliorée par: i) la Plateforme GIZC méditerranéenne; ii) les organes nationaux de coordination de la GIZC.	Institutions nationales, Entités régionales, UE, Donateurs bilatéraux

TABLEAU 6. Résultats stratégiques et Prestations indicatives clés pour la Consommation et la production durables

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
6.1. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices et application des textes actuels.	6.1.1. Des mesures sélectionnées dans le Plan d'action pour la CPD et contribuant directement à la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution marine, protégeant/ renforçant la biodiversité et les écosystèmes et abordant le changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée sont identifiées et mises en œuvre.	UE, secteur privé, partenaires, CDB, CCNUCC, Fondations, Mécanisme de financement innovant
	6.1.2. Des outils méthodologiques pour l'intégration de la CPD dans les stratégies et cadres régionaux d'adaptation et d'atténuation du CC sont développés.	UE, donateurs bilatéraux, CCNUCC, Fonds vert pour le climat (FVC)
	6.1.3. Des outils méthodologiques pour l'intégration de la CPD dans les domaines prioritaires de consommation et de production du Plan d'action régional pour la CPD - tourisme, alimentation, logement et fabrication des marchandises - sont mis en œuvre et de nouveaux sont élaborés pour d'autres secteurs.	UE, Entités nationales, Secteur privé, partenaires, Recherche, Écoles de commerce
6.2. Surveillance et évaluation.	6.2.1. Les indicateurs des Plans d'action CPD alignés avec le travail pertinent de la SMDD sont identifiés, sélectionnés et des fiches d'information sont élaborées.	Donateurs bilatéraux, UE
6.3. Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités	6.3.1. Le programme de formation et d'appui pour les entrepreneurs verts et la société civile comme catalyseur de la CPD.	Partenaires du secteur privé, Mécanisme de financement innovant
6.4. Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour prévenir et maîtriser la pollution marine	6.4.1. La mise en place de réseaux et initiatives d'entreprises, d'entrepreneurs et de la société civile proposant des solutions de CPD est soutenue.	UE Partenaires du secteur privé, Fondations
	6.4.2. Une plateforme méditerranéenne de CPD pour les échanges de connaissances et le travail de réseau est pleinement opérationnelle et assure la connexion et les effets de levier pour de nouveaux partenariats et initiatives fournissant des solutions CPD.	UE, UNESCO, PNUE, FEM

TABEAU 7. Résultats stratégiques, Prestations indicatives clés pour l'adaptation au changement climatique

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
7.1. Renforcement de l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures prescrites par les stratégies et plans d'action régionaux existants	7.1.1. Les principales activités de l'adaptation au changement climatique sont identifiées et intégrées dans l'application des stratégies, mesures et plans d'action régionaux existants.	UE, donateurs bilatéraux, CCNUCC, Fonds vert pour le climat (FVC)
	7.1.2. Les mesures sélectionnées du Plan d'action régional pour la CPD contribuant directement à aborder les questions des changements climatiques dans les zones méditerranéennes marines et côtières sont mises en œuvre.	Conseil des entreprises sur le changement climatique UE, entités nationales
7.2. Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices	7.2.1. L'adaptation aux changements climatiques, y compris les vulnérabilités et les risques et les principales activités, est intégrée dans l'élaboration de nouveaux plans d'action régionaux, stratégies régionales et mesures abordant la biodiversité, la pollution et l'interaction terre-mer.	Fonds adaptation (FA), CDB, CCNUCC, Fonds spécial pour le changement climatique, UE
	7.2.2. Les vulnérabilités et risques liés au changement climatique sont pris en considération dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, plans d'action et mesures régionaux sur la biodiversité, la pollution et l'interaction terre et mer, au travers de l'EcAp.	CBD, CCNUCC, UE, PNUE/FEM
	7.2.3. Promotion de l'intégration des réponses fondées sur l'écosystème dans les Stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.	UE, CCNUCC, Fonds adaptation
7.3. Renforcement de l'application au niveau national.	7.3.1. Les domaines prioritaires d'adaptation au changement climatique sont définis et intégrés aux politiques PAM pertinentes, selon les besoins.	Entités nationales, UE, CCNUCC, Fonds spécial pour le changement climatique

Résultats stratégiques	Prestations indicatives clés	Principaux donateurs et partenaires éventuels
7.4. Surveillance et évaluation.	7.4.1. Les questions de vulnérabilité au changement climatique sont prises en compte dans les programmes de surveillance existants.	CCNUCC, Fonds adaptation Fonds vert pour le climat (FVC) Fonds spécial pour le changement climatique